



# Les Brèves de la CGT

Février 2023

s'informer pour agir ensemble

CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DE LA HAUTE VIENNE

DECONCERTANT ce 1<sup>er</sup> CST nous laisse bouche bée.  
En voici le compte rendu.

Pour illustrer la perception que nous avons du positionnement de l'administration et de son Président face au quotidien des agents pour qu'ils puissent simplement effectuer leur travail dans de bonnes conditions, nous avons choisi cette image.



Il n'y a pas un service, une catégorie d'agent, un type de mission qui fonctionne autrement qu'en mode dégradé. La seule réponse qu'il nous est faite :

*Ce n'est pas mieux ailleurs. C'est la faute du gouvernement, on ne peut pas faire grand-chose, c'est comme ça !*

Le Département de la Haute-Vienne, dépositaire d'un héritage politique historique ne pourrait-il pas faire mieux ... ? Serait-ce un aveu de faiblesse ! Et pourtant, il existe des départements, pas si éloignés que ça, qui font bien mieux.

Ce CST est un peu à l'image du discours du Président lors des vœux : **déconcertant !**

## Compte rendu du Comité social territorial du 16 janvier 2023 Sujets proposés par la CGT

**Abordons en priorité les sujets qui fâchent demandés par la CGT.**

### Complément indemnitaire annuel CIA Sujet CGT et administration

Le CIA est un complément indemnitaire, qui participe à notre rémunération : il est lié à l'engagement professionnel. Son instauration est obligatoire bien que son versement soit facultatif.

**Le principe de sa mise en place** au CD87 a été validé en CT le 7 juin 2022. Il restait à définir les modalités d'applications au CST du 16 janvier 2023. **C'est là où ça coince :**



Le CIA étant lié à notre rémunération, nous espérons participer à l'élaboration des modalités d'applications, que nenni ! Ce que nous propose l'administration aujourd'hui est inacceptable.

Explication : Lors du CST, en dehors de la liste des cadres d'emplois éligibles au CIA, l'administration était incapable de nous fournir des critères d'attribution objectifs.

**Ce que nous avons compris**, c'est qu'elle souhaite en exclure les agents qui ont été absents au-delà d'un certain seuil\*, pour raison de santé ou en autorisations spéciales d'absence (ex : enfants malades, hospitalisation d'un parent ...).

\* Absences discontinues d'une durée totale de 7 jours calendaires ou d'une absence continue supérieure à 21 jours calendaires.

L'administration nous dit également que le montant du CIA s'appuierait sur les critères utilisés lors des entretiens professionnels annuels. La part de CIA

ne pourrait pas être supérieure ou égale à 50 % du régime indemnitaire de l'agent concerné. Son versement se ferait annuellement et ne serait pas automatiquement reconductible d'une année sur l'autre. On ne sait pas pour qui, pourquoi et comment. En grattant un peu, l'administration nous confiait que ce sera un CIA à 0 euro. Une enveloppe dont le montant défini annuellement serait distribuée aux directeurs de pôle pour être ensuite redistribuée aux agents les plus méritants, mérite laissé à l'appréciation de la chaîne hiérarchique. Pour cette année aucun montant n'a été porté à notre connaissance. En toute honnêteté, nous ne pouvons pas nous positionner pour un système aussi flou, si peu cadré et si peu compréhensible.

**AVIS de la CGT :** La CGT a voté CONTRE. La CGT va combattre cette décision et faire une contreproposition.

### « Paroles et Paroles » Respect des engagements du Président dans le cadre de l'agenda social. Sujet CGT.

La mise en cohérence des régimes indemnitaires et leurs revalorisations pour 2022, la participation financière à la mutuelle et au complément de salaire pour 2021, la qualité de vie au travail et son DUERPS pour 2022, l'institutionnalisation du télétravail pour juin 2022, sont tous des sujets sur lesquels le Président s'était engagé et devait respecter un calendrier. On attend toujours ! Récemment, le Président s'était également engagé à revaloriser à nouveau la valeur faciale du titre restaurant de 0.50€ pour 2023 et a priori, ce n'est plus à l'ordre du jour.

En réponse, lors du CST le Président nous faisait remarquer qu'il ne pouvait pas continuellement faire des additions, que l'effort financier à destination des agents était très très important, que beaucoup de dépenses étaient imposées par le gouvernement sans compensation et que c'était donc de la faute de ce dernier ...

En ce qui concerne le télétravail, l'administration ne semble pas particulièrement pressée pour l'institutionnaliser, c'est peut-être sûrement, là aussi, la faute du gouvernement !

*Comme vous, nous avons découvert avec stupeur l'interdiction du télétravail les jours de grève au CD 87, alors que partout ailleurs, pour faire face aux blocages, les collectivités, les entreprises, facilitent le télétravail. Cherchez l'erreur !*

**LA DEMANDE DE LA CGT** était le respect des engagements du Président dans le cadre de l'agenda social sur les sujets cités ci-dessus.



## Les remplacements dans les collèges

### Sujet CGT.

Pour la rentrée scolaire de septembre 2022, pour faire face à un absentéisme important l'administration a mis en place à titre expérimental des équipes mobiles pour 3 types de métier : agent d'entretien, agent polyvalent de restauration et second de cuisine.

Ces agents sont recrutés en CDD de 1 an pour couvrir l'année scolaire. Ce sont des conditions de travail moins précaires et plus attractives.

Nous ne pouvons que nous féliciter de la mise en place de ce système, qui était une demande de la CGT. Cela permet d'aligner le temps de travail des contractuels sur celui des titulaires, ils peuvent ainsi assurer les permanences.

Cependant, cette équipe est sous dimensionnée. Le Département gère le personnel de 30 collèges et l'absentéisme moyen est bien supérieur à 5%.

**AVIS de la CGT :** Il est important de prioriser l'intégration de ces agents contractuels dans les équipes en cas de recrutement. Il est indispensable d'accorder le RI dès le premier jour pour ces contrats et de mettre à disposition des véhicules du CD87.

A terme nous souhaitons que l'équipe volante soit composée en majorité de titulaires.

## Technicien territoriaux du Laboratoire

### Sujet CGT.

En mai 2022 les techniciens paramédicaux du Laboratoire ont été intégrés dans le cadre d'emploi de technicien de laboratoire médical de la catégorie A conformément au [Décret n° 2022-625 du 22 avril 2022](#).

Or, il reste deux techniciens territoriaux qui ont été recrutés dans le cadre d'emploi des techniciens territoriaux qui, eux, vont rester en catégorie B.

Pour une question d'équité de traitement, étant donné que ces techniciens effectuent les mêmes tâches nous avons demandé qu'ils soient intégrés dans le cadre d'emploi des techniciens paramédicaux pour ensuite être reclassés en catégorie A.

La réponse de l'administration est édifiante : elle propose de différencier les missions de la catégorie A de celle de la catégorie B en faisant évoluer le niveau des missions de la catégorie A.

**Avis de la CGT :** nous sommes curieux de voir comment l'administration va faire pour différencier les missions d'agents qui font la même chose, dans un même local avec des fonctions identiques. Vous avez dit bienveillance ? comme c'est bienveillant !



## Rémunération des assistants familiaux. Sujet CGT.

La Loi Taquet améliore la rémunération des assistants familiaux. Au CD87 cela se vérifie pour le premier et le deuxième placement d'enfant. Par contre, pour les 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup>



placements la loi Taquet est moins avantageuse que ce que percevaient les ASSFAM jusqu'alors. Le CD87 propose de laisser l'avantage aux ASSFAM pour les agréments validés avant le 1<sup>er</sup> septembre 2022 (date d'application de la Loi Taquet). Pour les agréments post 1<sup>er</sup> septembre, l'avantage sera supprimé. Cette décision créera de l'iniquité de traitement chez des professionnel(le)s qui exercent un métier de plus en plus difficile.

**La CGT demande le maintien** de la rémunération la plus avantageuse pour le 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> placement. Le métier d'ASSFAM suscite de moins en moins de vocations. Il serait plus judicieux de consentir des efforts pour ces professionnels plutôt que de faire de petites économies.

## Audience devant le juge des enfants. Sujet CGT.

Lors des premières audiences au tribunal pour enfant inhérentes aux évaluations d'informations préoccupantes, le CD 87 était représenté par un agent dédié, autre que le travailleur social auteur du rapport d'évaluation et des propositions faites au magistrat dans le cadre d'une demande de la saisine judiciaire.

Aujourd'hui, il est proposé que lors de la première audience ce soit le travailleur social auteur du rapport qui présente le projet qui soit présent.

Cela exposera le travailleur social à la possible agressivité des familles concernées présentes à l'audience. En réaction, ces mêmes familles pourraient rompre le lien qui permettait l'accompagnement social. Cela pourrait à terme mettre le travailleur social dans l'incapacité de maintenir une prévention dans ces familles à risque.

**Demande CGT :** Afin de préserver le travailleur social et surtout les enfants, nous avons demandé qu'une réflexion soit engagée avec les travailleurs sociaux.

**Réponse de l'administration :** Selon les contextes et les situations familiales cela peut être aussi les responsables de l'action sociale qui se rendent aux premières audiences.

## SUJETS MIS A L'ORDRE DU JOUR PAR L'ADMINISTRATION

- **Le procès-verbal de comité technique du 4 octobre 2022** a été adopté à l'unanimité.
- **Le règlement intérieur du Comité Social territorial (CST) et de la formation spécialisée F3SCT (anciennement CHSCT)** a été adopté à l'unanimité.
- **Le Rapport Social Unique (RSU)** a été adopté à l'unanimité.

Le RSU rassemble les données à partir desquelles sont établies les Lignes Directrices de Gestion. Il s'articule autour de 10 thématiques (l'emploi, le recrutement, les parcours professionnels, les rémunérations, le dialogue social, la formation, la GPEC...).

- **Le Plan de formation** a été adopté à l'unanimité. La CGT regrette le manque d'ambition de ce plan (ex. Il n'y a rien sur l'épanouissement personnel).
- **L'évolution de l'occupation des « petites maisons »** (bat. 1,2 et 3 qui héberge le COS, le service de prévention et le réfectoire) a été adoptée à l'unanimité.

- **L'évolution de l'organisation du Musée de Rochechouart** a été adoptée à l'unanimité.
- **L'évolution** de l'organisation territoriale de la mission « entretien des locaux » au sein du service de la logistique centrale a été adoptée à l'unanimité.

- **Evolution de l'organisation du pôle solidarité enfance et du pôle emploi insertion.** Concernant le vote sur la nouvelle organisation du Pôle Solidarité Enfance, nous avons voté POUR, du fait des améliorations proposées dans le cadre du placement des enfants (création de nouvelles places). Les sujets étant imbriqués les uns dans les autres, un vote dissocié avait été demandé pour isoler l'externalisation de l'AEMO et la réorganisation de PSE et de PEI : cela nous a été refusé.

Nous avons adressé un courrier à l'administration qui demande un organigramme précis.

Nous serons là pour accompagner les agents impactés par ces réorganisations.

**Des compléments d'information sur ces sujets sont disponibles sur notre blog « cgt-cd87 ».**

# Le discours du Président en décalage avec la politique salariale mise en place au Conseil départemental.

Nous remercions le Président pour la traditionnelle cérémonie des vœux. Elle nous permet de retrouver des collègues et d'échanger sur nos vies ... de serrer la pince de quelques élus, de ci de là, et d'augmenter notre taux de triglycérides. Tout ceci avant de s'interrompre, pour laisser la place au Président pour son allocution et ses bons vœux que nous lui retournons.

Il a été question d'années complexes mais riches de sens, dont celui du service public. D'années de construction de fondations plus solides pour le Département dont nous, les agents, serions l'un des piliers, que sans nous rien n'était possible et que sans nous le Département ne serait qu'une coquille vide.

Le Président nous a fait part de son attachement au droit de grève pour s'opposer au gouvernement (un peu plus nuancé pour défendre nos conditions de travail).

Le résultat de 4 années de dialogue social entre l'administration et les représentants du personnel a aussi été évoqué.

**Enfin bref, nous avons toute sa bienveillance et toute sa gratitude.**

**Regardons tout cela de plus près :**

- Dans son discours, le Président condamne fermement la réforme des retraites proposée par le Gouvernement Macron. Cela l'amène à évoquer l'absentéisme qui touche notre collectivité, dont une des causes principale est « l'usure professionnelle à l'approche de la soixantaine ». Il a même du mal à imaginer que l'on puisse partir à un âge plus avancé. Pourtant, l'administration a mis en place un Complément Indemnitaire Annuel (CIA) qui sanctionnera les agents qui auront eu la malchance d'être absents pour raison de santé. Pour la CGT, avant de sanctionner l'absentéisme il faut en chercher les causes, afin de les traiter.
- Le Président s'appuie sur l'agenda social pour illustrer les avancées sociales octroyées aux agents au cours de ces dernières années. Celui-ci, contrairement à ce qu'il avance, n'a pas été respecté dans son intégralité. Pour vous en convaincre, il vous suffit de vous reporter à la page 2 du compte rendu du CST dans le chapitre « parole et parole ».
- La revalorisation du régime indemnitaire ? Oui, mais plutôt une pichenette ! Le gain mensuel pour un C est de 4.80€, 5.81€ pour un B et 9.03€ pour les catégories A (hors Ségur). Il ne faut pas oublier que les régimes indemnitaires au Département stagnent depuis 2007. Ils ont même régressé pour beaucoup d'agents depuis la mise en place du RIFSEEP.
- Une prime exceptionnelle de 200€ ? Non, c'est le rattrapage pour les 6 premiers mois de 2022 de la mensualisation de la prime de fin d'année.
- Le soutien à la mobilité et au stationnement ? Depuis le mois de mars 2022, beaucoup d'agents qui travaillent à l'hôtel du département payent pour stationner. La CGT souhaite toujours sa prise en charge totale.
- Le Président nous parle d'investissements, que cela représente de l'emploi, que cela peut être de l'activité pour notre conjoint, voire nos enfants. Bien sûr que nous sommes sensibles à cela, mais la CGT propose une piste supplémentaire pour créer de l'emploi ; recruter les 250 emplois non pourvus au Conseil départemental.



*Et pour paraphraser la formule de Nietzsche utilisée par le Président dans son discours : « ce qui ne tue pas rend plus fort ! », ne dit-on pas aussi que « le ridicule ne tue pas » ...*